SARL AB FUNER'EST

Tél: 03.81.34.59.59 25700 VALENTIGNEY 70 RUE VILLEDIEU Fax: 03.81.34.77.17



SARL au capital de 5000000_00 € Nº Orias 07033742 FR 78 415010933 RCS: 415 010 933 BELFORT BERTIN Jean-Christophe APE: 9603Z SIRET: 415 010 933 00026 Responsable legal:

Nº d'habilitation: 19-25-117

HORS FRAIS DE PRESSE INHUMATION SANS CEREMONIE **DEVIS DE BASE 1 INHUMATION**

Obsèques de : Monsieur ZZ

Né le : 01/01/1930

Mise en bière le 04/01/2020 à TREVENANS Décédé le : 01/01/2022 à TREVENANS

Inhumation le 04/01/2022

Cimetière: COMMUNAL DE VALENTIGNEY à COMMUNAL DE VALENTIGNEY

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la règlementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

(demandes d'autorisation auprès de la maire, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,...) Autres (*) OBSEQUES Démarches et formalités administratives 1- PREPARATION/ORGANISATION DES PRESTATIONS COURANTES **DEVIS Nº 0000007313** 폭 150,00 MONTANT (Document émis en Euro) TC 180,00 Réalisation de 0 faire-part CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES Autres (*) Frais de séjour en salon de présentation Frais de séjour en case réfrigérée Frais d'admission ou funérarium ou athénée) Toilette mortuaire : Préparation et habillage du d'une pile Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen Soins de conservation Plaques et articles funéraires Compositions florales **OPTIONNELLES** 끜 MONTANT Code client : 디 Autres (*) Publication d'avis dans la presse Vacation de police POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE FRAIS AVANCES Date: 11/01/2023 픜 MONTANT 금

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT	ANT	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	MON	TANT	FRAIS AVANCES	MONTANT
	H	ПС	OPTIONNELLES	HT	пс	POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	нт ттс
2- TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), nour							
retour du corps à domicile, dans une							
chambre funéraire ou tout autre lieu							
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe							
Housse mortuaire							
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour							
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
3- CERCUEIL ET ACCESSOIRES							
Cercneil CERCUELI, PARISIEN INCI, RUSTIQUE FORME PARISIEN - PIN 22MM 4 POIGNEES-CUVETTE ETANCHE - CAPITON- Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton	412,50	495,00	Emblème civil/religieux placé sur le cercueil ou l'urne				
Antres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
4- MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL							
Personnel	183,34	220,00					
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
5- TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu							
Véhicule funéraire							
Forfait de transport Transport pour 0 km aller/retour							
Personnel							
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	

BBESTATIONS COURANTES	MONTANT	TNA	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	MOM	NTANT	FRAIS AVANCES BOLLB LE COMBTE	MONTANT
FRESTATIONS COURANTES	표	ПС	OPTIONNELLES	H H	TTC	DE LA FAMILLE	HT TTC
6- CEREMONIE FUNERAIRE							
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	179,17	215,00					
Personnel (dont 1 porteurs)	300,00	360,00	Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances			Frais de culte Taxes municipales pour convoi	
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
7- INHUMATION							
Personnel pour inhumation						Taxes municipales pour inhumation	
Creusement et comblement de fosse	491,67	590,00					
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage du monument funéraire			Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie				
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	
8- CREMATION							
Crémation						Taxes municipales pour crémation	
Personnel pour crémation							
Fourniture d'une urne avec sa plaque							
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)				
Autres (*)			Autres (*)			Autres (*)	_

Validité de devis : 1 mois

Je soussigné(c) demeurant en qualité de Conjoint déclare avoir le droit de pouvoir aux funérailles de M. ZZ

TOTAL hors taxes: TVA: 1716,67 343,33

TOTAL toutes taxes comprises:

2060,00

Bon pour accord Vous avez été reçu par ADMIN

* Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32

- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)

* Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obséques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le patement (treet des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défant dans les limites admises par les réglements en vigueur,
Nos conditions de patement sont impératives. Tout retard pourra faire l'objet d'une majoration de 1.5 % par mois calculée en sus des conditions prévues. En cas d'intervention contenticuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur, Il sera appliqué à titre de dommage intérêts et de clarse pérale une indemnité de 15 % de la somme impayée les frais de l'ûtge le Tribunal du siège est seul compétant.